

Pourquoi signer en maison de disques (Label) ?

Signer un contrat avec un label signifie que vous aurez accès aux ressources humaines et financières de la structure. Et donc accélérer le développement de votre projet.

L'accompagnement en label, trois contrats possibles :

Le contrat d'artiste, le contrat de licence, et le contrat de distribution (contrat dit « en indépendant ») :

CONTRAT D'ARTISTE (L'artiste signe en nom propre)	CONTRAT DE LICENCE (l'artiste doit disposer d'une société)	CONTRAT DE DISTRIBUTION (l'artiste doit disposer d'une société)
Le label assure l'ensemble des couts liés à la production et l'image de la musique (albums, singles, clips, shooting, etc)	L'artiste, via sa société, assurera lui même les frais de création et de production de ses œuvres et de son image. Il livre au label un album prêt à être vendu.	L'artiste, via sa société, assurera lui même les frais de création et de production de ses œuvres et de son image. Il livre au label un album prêt à être vendu.
Le label assure la distribution digitale des œuvres	Le label assure la distribution digitale des œuvres	Le label assure la distribution digitale des œuvres.
Le label assure la distribution physique des œuvres	Le label assure la distribution physique des œuvres	Distribution physique à la charge de la structure de l'artiste (frais de fabrication, et de mise en rayon).
Le label assure des investissements financiers (Achat d'espaces, Pubs Spotify, en radio, en Tv, mises en avant Fnac etc) : <i>Montants variables à négocier à la signature*</i>	Le label assure des investissements financiers (Achat d'espaces, Pubs Spotify, en radio, en Tv, mises en avant Fnac etc) : <i>Montants variables à négocier à la signature*</i>	La structure de l'artiste assurera elle-même les investissements financiers qu'il souhaite effectuer. Il doit donc avoir les fonds nécessaires, mais garde le contrôle stratégique à 100%
Commissions sur les ventes : 92% (Label) 8% (Artiste)	Commissions sur les ventes : 76% (Label) 24% (Artiste)	Commissions sur les ventes : 20% (Label) 80% (Artiste)

[...]

Signer en label peut ici paraître très appétissant, mais au démarrage de votre carrière, sans enregistrement ni buzz, cela peut être une fausse bonne idée.

Cela revient à confier la quasi-totalité de ses droits, de ses revenus et de son ambition, sans réel levier de négociation, à une seule structure, et ce au moment où votre projet ne pèse pas suffisamment pour exiger des conditions intéressantes à la signature.

En effet, plus un artiste signe dans des conditions à son avantage (un gros volume d'écoutes en streaming, un titre qui buzz, des passages radios, une image déjà forte, une tournée en cours qui fonctionne, des réseaux sociaux solides etc), et plus il pourra négocier des montants intéressants pour ses avances sur royalties, les investissements marketing qui lui seront déployés, et le niveau de priorité qu'il aura au sein du label en fonction des autres artistes.

[...]